

0490953V  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE FELIX LANDREAU  
51 RUE JEAN JAURES  
49000 ANGERS  
Tel : 0241667343

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 6

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/09/2022

Réuni le : 20/09/2022

Sous la présidence de : Frederic Le-Floch

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention\_AFEV\_avenant\_n°1\_2022\_2023: Les membres du Conseil d'Administration approuvent l'avenant numéro 1 à la convention liant le collège Félix Landreau et l'association AFEV pour l'année scolaire courant du 1er septembre 2022 au 8 juillet 2023. Cet avenant à la convention prévoit l'organisation des activités proposées. Gratuité pour l'établissement. Les membres du Conseil d'Administration autorisent de ce fait le chef d'établissement à signer l'avenant à la convention.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 18

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 2

Blancs : 0

Nuls : 0